

la Nouvelle-France, des marques de la satisfaction que Sa Majesté a des services qu'il lui a rendus pendant plus de trente-neuf années, en qualité d'enseigne, de capitaine réformé et de capitaine en pied, tant en France qu'en Canada, où il s'est dignement acquitté des commandements qu'Elle lui a confiés, Sa Majesté lui a accordé et fait don de six cents livres de pension annuelle qu'Elle veut lui être payée sa vie durant sur ses simples quittances par les Gardes de son trésor Royal présents et à venir, à commencer de ce jourd'hui, et pour témoignage de sa volonté Sa Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main, à être contresigné par moi, conseiller, secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

“(Signé)      LOUIS.      PHILIPPEAUX.”

M. de Callières étant mort, à la fin de mai 1703, M. de la Durantaye devint conseiller au Conseil de Québec, le 16 juin suivant, et prit son siège au mois de novembre, alors que M. de Vandrenil était entré en fonction comme gouverneur général. La charge de conseiller rapportait quelques centaines de piastres.

Je pense que la Durantaye habita l'une de ses seigneuries vers la fin de son existence, et qu'il y mourut, pauvre, cela va sans dire, vers 1727, huit années après le décès de sa femme.

Charlevoix observe que cet officier, dont le mérite était reconnu de tous, ne put jamais obtenir en Canada le grade qu'il avait gagné autrefois. Il n'était pas le seul dans ce cas — pour ne citer que la Vénéderie.